Rentrée numérique - Informations sur le Fonds de solidarité

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence se concrétise notamment au travers du projet "Rentrée numérique". Concrètement, ce projet vise à apprendre aux élèves de l'enseignement secondaire à utiliser des outils numériques à des fins pédagogiques de manière citoyenne (apprentissage des langues, accès à des parcours de remédiation, réalisation d'exercices en ligne, soutien des apprentissages avec des capsules vidéo, parcours pédagogique en ligne…) et à être capable d'utiliser les outils numériques (gestion d'un drive, de documents…).

Comme vous le savez, la Province de Hainaut a fait le choix, pour ses écoles, d'équiper les élèves des 2ème, 3ème et 4ème degrés de l'enseignement secondaire d'un petit ordinateur portable de type Chromebook.

Pour ce faire, et afin de proposer aux élèves un Chromebook à un prix avantageux grâce, d'une part à un achat groupé en quantités importantes et, d'autre part, à une intervention des pouvoirs publics dans le prix initial (intervention de la Province de Hainaut et de la Fédération Wallonie-Bruxelles), la Province de Hainaut a fait l'acquisition de Chromebooks qu'elle destine à ses élèves.

Deux options vous sont proposées :

1. **L'achat du Chromebook** en un paiement unique du montant fixé après intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Province de Hainaut (85 euros), soit 241,95 euros TVAC.
2. **La location du Chromebook** sur une période de 3 ans via une convention de location-achat (car à l'issue de cette période de 3 années, l'élève a la possibilité d'acquérir son Chromebook en payant un solde de 21,95 euros).
   Dans cette hypothèse, les frais liés au Chromebook seront répartis de la manière suivante :
   - 85 euros : contribution de FWB et de la Province de Hainaut
   - 40 euros : garantie de location à payer par le responsable légal de l'élève
   - 60 euros : frais de location année 1 (20 euros par trimestre)
   - 60 euros : frais de location année 2 (20 euros par trimestre)
   - 60 euros : frais de location année 3 (20 euros par trimestre)
   - 21,95 euros : frais résiduels au bout de la troisième année si l'élève veut garder le Chromebook.

Consciente que les frais liés à la location ou à l'acquisition d'un Chromebook, même s'ils sont limités grâce aux modalités de financement proposées par la Province de Hainaut, peuvent être problématiques pour certaines familles, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un Fonds de solidarité en faveur des familles désireuses d'obtenir une aide complémentaire.

Le Fonds de solidarité bénéficiera en priorité aux élèves suivants :

- Les élèves touchés par une incapacité financière pour acquérir ce matériel.
- Les élèves dont plusieurs membres de la famille sont concernés par le projet Rentrée Numérique.

Les critères pour évaluer la capacité financière sont ceux utilisés par la Fédération Wallonie- Bruxelles pour décider d'accorder une allocation d'études (https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-secondaires/conditions/).
Ils sont donc liés aux divers revenus du ménage (salaires, revenus de remplacement ou d'intégration, allocations familiales, pension alimentaire éventuelle, revenus immobiliers éventuels…) ainsi qu'à la composition du ménage (nombre de personnes à charge).
Si l'élève bénéficie d'une allocation d'études, il est automatiquement dans les conditions pour bénéficier d'une aide complémentaire du Fonds de solidarité.

L'intervention du Fonds de solidarité consiste :

- Soit en la mise à disposition à titre gratuit du Chromebook, lorsque l'incapacité financière du responsable légal est déclarée et confirmée dès le début du projet ;
- Soit en la prise en charge partielle des frais de location du Chromebook, lorsque l'incapacité financière du responsable légal est déclarée ou constatée en cours de projet.

Si vous estimez être dans les conditions pour pouvoir obtenir une aide complémentaire du Fonds de solidarité, vous êtes invités à compléter le formulaire ci-joint et à le remettre dans les meilleurs délais au secrétariat de l'école. Celui-ci vous mettra en relation avec le centre PMS attaché à l'école. Une rencontre sera organisée afin d'analyser avec vous votre situation familiale et financière et un avis sera remis à la direction de l'école pour décision.

Pour toute information complémentaire relative à une demande d'aide du Fonds de solidarité, vous pouvez vous adresser à la Direction ou son délégué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Direction

Formulaire de demande d’aide du Fonds de solidarité - Rentrée numérique

Ce document est à envoyer ou à remettre à la direction ou son délégué.

Je soussigné(e), …….……. (personne civilement responsable) de l’élève …….……. (nom et prénom) inscrit en ……. (classe) au/à …….……. (nom de l’établissement) …… (et/ ou de l’implantation), désire solliciter l’intervention du Fonds de solidarité après avoir pris en compte les critères qui permettent l’intervention de celui-ci et après avoir pris connaissance de la politique de confidentialité se rapportant au traitement de données à caractère personnel telle que jointe en annexe.

Date :

Signature :

La politique de confidentialité à propos de l’aide financière est consultable sur le site : https://bit.ly/fonds-solidaire-conf

La politique de confidentialité du CPMS est consultable sur le site : https://www.cpmsenhainaut.be/rgpd.html